

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 17 décembre 2021

L'UCLouvain et Saint-Louis demandent au gouvernement de permettre leur fusion

EN BREF :

- Devant l'absence actuelle d'accord au sein du gouvernement de la FWB sur leur fusion, l'**UCLouvain et l'Université Saint-Louis – Bruxelles expriment leur incompréhension**
- Les deux institutions demandent au gouvernement de **leur permettre de fusionner**
- L'objectif de cette fusion ? Une utilisation plus efficace des moyens publics dans un contexte international de concurrence accrue
- « **Aucun financement complémentaire** n'a jamais été sollicité » dans le cadre de cette fusion, rappellent les responsables universitaires

CONTACT(S) PRESSE :

- **Vincent Blondel**, recteur de l'UCLouvain : via Pierre-Alain Belpaire, attaché de presse, **0488 025 128**
- **Pierre Jadoul**, recteur de l'Université Saint-Louis – Bruxelles : via Véronique Eloy, directrice du Service communication, **0496 125 302**

L'UCLouvain et l'Université Saint-Louis – Bruxelles (USL-B) ont été informées en cette fin de semaine de **l'absence d'accord au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles** pour l'adoption d'un décret consacrant leur fusion. Cette fusion a été décidée par les organes décisionnels des deux universités en 2017. Elle a été progressivement mise en œuvre, mais elle **nécessite l'adoption d'un décret** pour lui permettre de produire tous ses effets.

Les universités expriment leur incompréhension devant le refus actuel du gouvernement et lui **demandent de leur permettre de fusionner** en traitant avec une égale attention les différents acteurs de l'enseignement.

Ce **refus est incompréhensible** parce qu'une fusion permettrait une utilisation plus efficace des moyens publics alloués aux deux universités, d'améliorer le soutien aux personnels et aux étudiants et de renforcer le positionnement européen des institutions. En effet, depuis les premières discussions qui datent de 2016, des **projets ont été construits avec enthousiasme au sein des deux communautés universitaires**. De nombreuses initiatives ont vu le jour : recrutement conjoint de professeurs, financement de projets de recherche communs, recrutement partagé de membres du personnel administratif, mise au point et adoption d'un règlement général des études et des examens commun, mutualisation de nombreux marchés publics, partage d'outils ou d'expertises (formation, coaching, aide à la réussite, etc.).

L'absence d'accord au sein du gouvernement **empêche** d'apporter aux chercheurs, enseignants, personnels et étudiants des deux universités **tous les bénéfices d'une fusion**. Celle-ci permettrait, par exemple, d'enfin pouvoir faire bénéficier l'ensemble des étudiants des accords interuniversitaires des deux institutions et d'ainsi leur ouvrir des perspectives enrichies d'ouverture à l'international. De nombreuses autres dimensions nécessitent également une fusion formelle pour permettre, par exemple, le partage d'outils et



développements informatiques, l'allègement de la charge de travail ou encore la mise en œuvre de processus uniques, en ce compris à l'externe.

Ce refus du gouvernement va à l'encontre du mouvement en cours dans le monde entier et en particulier en Europe. **Dans la plupart des pays, les pouvoirs publics incitent les universités à fusionner** et les encouragent par des incitants financiers. La Fédération Wallonie-Bruxelles le faisait jusqu'en 2013 pour les universités et le fait encore aujourd'hui pour les hautes écoles. Ainsi, deux hautes écoles du réseau officiel, dont les sièges sociaux étaient localisés respectivement à Bruxelles et en Brabant Wallon, ont fusionné il y a quelques années en bénéficiant d'un important incitant financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les universités constatent par ailleurs que la même volonté de regroupement et de soutien au rapprochement peut être observée dans le cadre des hôpitaux.

En outre, ce **refus contredit les conclusions du rapport rédigé par des experts indépendants** chargés par l'ARES d'émettre des propositions sur « *l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2030* ». Ce rapport préconise en effet de favoriser la mise en cohérence des structures opérationnelles via, notamment, la fusion d'établissements. Ce rapport précise aussi que **ces fusions doivent être menées par les institutions elles-mêmes**, avec l'appui du gouvernement sous la forme d'incitants financiers.

La demande de l'UCLouvain et de l'USL-B est remarquablement plus modeste : **aucun financement complémentaire n'a jamais été sollicité** et aucune demande d'ouverture de nouvelle formation n'est formulée. L'objectif de la fusion a toujours été de **continuer à déployer les activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité dans un cadre partagé**, sans qu'aucune demande complémentaire ne soit formulée.

L'UCLouvain et l'USL-B ne comprennent pas ce qui justifie le refus de leur demande qui vise une **utilisation plus efficace des moyens publics**, en particulier dans un contexte européen toujours plus concurrentiel. Elles confirment leur détermination d'**obtenir le respect de leur projet commun** et s'accordent pour explorer toutes les pistes permettant sa mise en œuvre. Elles demandent donc au gouvernement de donner suite à leur demande et de veiller à traiter avec une égale attention les différents acteurs de l'enseignement.